



Conférence Catholique des Baptisé.e.s Francophones

« Comment être une Église en mission ?¹ »

Contribution de la CCBF, à la deuxième phase du synode des évêques sur la synodalité, augmentée des contributions de ses groupes locaux

Cette deuxième phase consultative du synode des évêques sur la synodalité lancée le 12 décembre 2023 et intitulée « Comment être une Église en mission ? » n'a pas suscité en France de mobilisation significative aux niveaux diocésains et paroissiaux. L'évêque responsable du synode auprès de la CEF a demandé à ses confrères, le 12 janvier 2024, de lui adresser un état des lieux de l'existant.

Le pape François ayant demandé à TOUS de s'impliquer, la CCBF, mouvement de baptisés, conformément à sa responsabilité baptismale, apporte sa contribution dans un texte cadre², centré sur le thème de la gouvernance qui traverse l'ensemble de la synthèse vaticane d'octobre et le document de travail qui a suivi. Adressés aux évêques de l'Église universelle par le Secrétariat du synode, ces documents ont été publiés sur le site du Vatican.

En ce 4 mai 2024, ce texte cadre de la CCBF est augmenté des apports concrets des groupes CCBF.

La contribution des différents groupes locaux de la CCBF couvre l'ensemble des régions ; elle s'articule autour d'une demande forte et transversale : la reconnaissance institutionnalisée de la participation et du rôle des baptisés dans la vie de leur Église. À partir de leur expérience du terrain, ils ont mis en exergue les points à reformer pour une synodalité missionnaire à échelle diocésaine. Leurs propositions sont en deuxième partie de ce document, assorties des verbatim tirés de leurs envois. Bonne lecture !

¹ Intitulé du document diffusé le 12 décembre 2023 par la Secrétairerie Générale du Synode

² En date du 9 mars 2024 et rendu public.

La CCBF est un réseau de personnes et d'associations 1901 qui rassemble des chrétiens d'ouverture, heureux de construire l'Église de demain, loin des postures identitaires et cléricales, en dialogue avec le monde contemporain et tournés vers l'avenir. Au centre de ce réseau, une association (la Diaconie des baptisé-e-s) gère les services communs entre tous et mutualise les expériences. Tout le réseau promeut une véritable opinion publique dans l'Église et dans la société, et contribue par des prises de positions et de nombreux projets - nourris de célébrations, lectures suivies d'évangiles, formation, conférences, forum de discussions, etc. - à se mettre dans le sillage de l'Église prônée par le pape François.

CCBF : 68 rue de Babylone 75007 Paris - contact@baptises.fr – www.baptises.fr

Contribution de la CCBF à la deuxième phase du synode des évêques sur la synodalité

Première partie : texte cadre

La démarche synodale est un parcours et une méthode dont la finalité est de donner les moyens à l'Église de témoigner authentiquement du message de l'Évangile dans le monde qui est le nôtre.

Dans la logique de la démarche synodale³, la CCBF apporte sa contribution à cette deuxième phase du synode, conformément au souhait « d'impliquer tous les baptisés » exprimé dans le document de synthèse publié en octobre 2023. Trouver les moyens les plus appropriés pour rendre audible, compréhensible et à même de répondre aux attentes des hommes et des femmes de ce temps le message de l'Évangile qui est le fil rouge du rapport de synthèse de la première phase de la démarche synodale d'octobre 2023.

Cette contribution de la Conférence des baptisé.e.s se situe en pleine fidélité au décret *Ad gentes* du concile Vatican II, à l'exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* de Paul VI, au pape Benoît XVI⁴, au pape François dans sa *Lettre au Peuple de Dieu* du 20 août 2018. Tous rappellent et soulignent la nécessaire « participation active de toutes les composantes du peuple de Dieu »⁵ et la reconnaissance des laïcs comme coresponsables « de l'être et de l'agir de l'Église »⁶.

La CCBF se concentre sur la problématique de la gouvernance, transversale au document de synthèse – écoute des communautés, attention aux modalités d'exercice de l'autorité, prise en compte de la diversité – manière de mettre en évidence que ce qui nous unit est plus important que ce qui nous divise...

La méthode adoptée par la CCBF a consisté à distinguer le spirituel de l'institutionnel et le pouvoir d'ordre du pouvoir de juridiction, comme le suggère le document de synthèse du synode, pour s'attacher à cette dernière dimension qui concerne, au premier chef, tous les fidèles du fait même de leur sacerdoce baptismal.

Si la question de la place des femmes n'est pas traitée spécifiquement dans ce document cadre de la CCBF, c'est parce qu'elle est désormais indissociable de chaque item : impossible d'envisager l'Église sans leur participation, pleine et entière, à la gouvernance ; chacun voit à quel point leurs compétences manquent à l'Église.

À partir de la problématique de la gouvernance, nous avons sélectionné les points de convergences, les questions à traiter qui figurent dans le document du Secrétariat général et nous avons élaboré nos propositions, toutes soucieuses de la pleine participation des laïcs. Elles concernent les items suivants du document de synthèse :

- L'évêque dans la communion ecclésiale (point 12 p. 25) ;
- Vie consacrée et associations de fidèles : un signe charismatique (point 10 p. 22) ;
- L'Église de toute tribu, langue, peuple et nation (point 5 p. 13) ;
- En vue d'une Église qui écoute et qui accompagne (point 16 p. 32).

³ Document du Secrétariat général du synode publié le 11-12-2023.

⁴ Notamment le 26 mai 2009. Cf. son enseignement constant sur la coresponsabilité des baptisés.

⁵ Pape François.

⁶ Benoît XVI.

L'ÉVÊQUE DANS LA COMMUNAUTE ECCLESIALE

I-1 Convergences :

- Il est responsable de l'unité dont il est le principe visible ;
- Il a un rôle d'initiative et d'animation ;
- Il fait face à une crise de l'autorité ;
- Il doit répondre aux attentes de fidèles dans un contexte de surcharge du clergé.

I-2 Questions à traiter :

- Lien entre le sacrement de l'ordre et la juridiction ;
- Détermination des domaines, des implications et des formes de la coresponsabilité ;
- Culture de la transparence et de la prévention des abus.

I-3 Propositions de la CCBF :

- L'unité ne se décrète pas et ne préexiste pas, elle se construit sans relâche avec l'ensemble des membres de l'Église (magistère, théologiens, fidèles laïcs). Sans remettre en cause sa fonction et son rôle, l'évêque peut être le facilitateur et le catalyseur dans le processus de « fabrication » de l'unité auquel participent tous les membres de l'Église : « **ce qui concerne tout le monde doit être discuté et approuvé par tout le monde**⁷ » selon le vieil adage de Cyprien de Carthage.
- Les modalités d'exercice de l'autorité doivent tenir compte du contexte sociétal et culturel. L'autorité de l'évêque doit donc prendre une forme adaptée à cette réalité.
- C'est sur la base de la réciprocité et de la fraternité, fondée sur le sacerdoce commun des baptisés⁸, qu'il convient de renouveler les modalités d'exercice de l'autorité de l'évêque. Cette posture, pour être efficace, doit tenir compte du cadre culturel contemporain, conformément à la tradition de l'Église.

Cela implique notamment que la composition des différents conseils soit représentative de la réalité des sensibilités présentes dans chaque diocèse et que les membres de ces conseils soient proposés et choisis par les représentants des différentes sensibilités, constituées ou pas en mouvements et associations.

Concrètement, le fonctionnement de la gouvernance gagne en pertinence en reposant sur une approche participative. Le rôle de l'évêque dans son diocèse (dialoguer, discuter, informer, rendre compte) est de renforcer le lien et la cohérence entre les avis des conseils représentatifs et les décisions finales. Dans le fonctionnement des conseils, sur certaines questions, il est souhaitable d'introduire la notion « d'avis conforme » respecté par tous, qui oblige l'autorité de l'évêque.

Toutes ces propositions, dont certaines sont déjà envisagées, participent d'un gouvernement qui veut poser les fondements d'une culture de la transparence avec une attention particulière à la prévention des abus.

VIE CONSACRÉE ET ASSOCIATION DE FIDÈLES : UN SIGNE CHARISMATIQUE

La réflexion de la CCBF concerne les formes de réunion de fidèles, non réduites à leur seul aspect juridique (droit canon inclus) ; elle intègre tous ceux qui attachés à leur baptême et à l'évangile, pour une raison ou une autre, se tiennent éloignés des structures de l'Église.

⁷ « *Quod omnes tangit, ab omnibus tractari approbari debet.* »

⁸ Cf. *Lumen gentium*.

II-1 Convergences

- Les fidèles sont un ferment de renouveau présent dans l'éclosion de nouvelles expériences d'associations ecclésiales ;
- Les abus sont le signe d'un problème dans l'exercice de l'autorité et nécessitent une action décisive appropriée.

II-2 Questions à traiter

Il est nécessaire de regarder comment [...] les associations de fidèles peuvent mettre leur charisme au service de la communion.

II-3 Propositions de la CCBF

- Adapter l'exercice de la gouvernance dans l'Église (point i p. 23) de manière à promouvoir et à reconnaître, au sein d'un dialogue institutionnalisé, la légitimité des réunions de baptisés ;
- Faire reconnaître la réalité des communautés ecclésiales, notamment hors des villes, qui ne sont plus desservies par un prêtre et faciliter leur existence notamment par la mise à disposition de lieux de réunions ;
- Encourager et soutenir cette forme de la vie de l'Église qui devient une réalité fréquente dans nombre de territoires ruraux comme aussi en ville.

Ce qui ne relève pas du domaine sacramentel⁹ constitue aujourd'hui une partie importante de la vie de l'Église dans les territoires. Ainsi, il importe d'encourager la constitution ou le maintien de communautés et trouver avec elles les façons de les vivifier et de les soutenir.

L'ÉGLISE DE « TOUTE TRIBU, LANGUE, PEUPLE ET NATION »

III-1 Convergences

- Reconnaître la diversité des cultures spécifiques au sein de nos communautés ecclésiales ;
- Prendre acte de la diversité des besoins matériels et spirituels.

III-2 Questions à traiter

- Cultiver la sensibilité à la richesse et à la variété des expressions de l'Être de l'Église ;
- Entreprendre des processus courageux de la revitalisation de la communion ;
- Prendre en compte le risque de confusion possible entre le message de l'Évangile et la culture de l'évangéliste.

III-3 Propositions de la CCBF

- Adopter les principes de la décentralisation et de la subsidiarité dans la gouvernance de l'Église pour associer réellement les fidèles et prendre les décisions au niveau le plus approprié, ce qui facilite leur réception ;
- Reconnaître les spécificités culturelles, ce qui implique une certaine « déconcentration » dans l'exercice du pouvoir romain ;
- Prendre en compte la pluralité sociologique des différentes communautés d'Église ;
- Adapter, sans le réduire, le langage de l'Église à la culture des auditeurs ;
- Développer la culture du dialogue et du débat pour une meilleure appréhension de la diversité.

⁹ Par ex. les enterrements.

IV-1 Convergences

- Être invité à prendre la parole et à être écoutés dans l'Église et par l'Église ;
- Écouter avec une attention et une sensibilité particulières la voix des victimes et des survivants des abus sexuels ;
- Les personnes qui se sentent marginalisées ou exclues de l'Église en raison de leur situation matrimoniale, de leur identité ou de leur sexualité demandent à leur tour à être entendues.

IV-2 Questions à traiter

- L'écoute exige un accueil inconditionnel.

IV-3 Propositions de la CCBF

- Renouer le lien et rejoindre ceux si nombreux qui partis, restent attachés au témoignage de l'évangile ;
- Accueillir et intégrer sans prérequis ceux qui veulent vivre de l'évangile. Les situations juridiques personnelles, au vu du droit de l'Église (couples divorcés-remariés, non mariés sacramentellement, couples de même sexe), ne sauraient être disqualifiantes ;
- Prévenir et prendre en compte les risques d'exclusion inhérents à toute communauté humaine pour tenir à distance les replis identitaires et l'entre-soi ;
- Reconnaître qu'il existe une forme de vie d'Église hors du cadre paroissial et lui faire place dans la communauté ecclésiale ;
- Permettre aux baptisés de prendre la parole dans l'Église pour rendre tangible le témoignage concret et le contenu de la foi. Reconnaître leur place dans les célébrations liturgiques sous forme de prédication, établir la mixité dans les services de l'autel et de l'assemblée, faciliter le développement de partages de la parole.

Deuxième partie : propositions des groupes locaux CCBF

Chaque entité s'est placée du point de vue du terrain et en fonction de sa propre expérience de l'Église locale.

Les contributions des différents groupes locaux s'articulent autour d'une demande forte : la reconnaissance institutionnalisée de la participation et du rôle des baptisés dans la vie de leur Église, à échelle diocésaine, paroissiale et au-delà.

Ce qui implique prioritairement :

- Une gouvernance qui travaille à un rééquilibrage du rôle des clercs et des laïcs tenant compte des compétences et de l'implication de tous les baptisés sur la base du principe « Ce qui concerne tout le monde doit être discuté et approuvé par tout le monde » ;
- La prise en compte du rôle réel joué par les laïcs et spécifiquement les femmes dans la vitalité de la vie concrète des communautés paroissiales et diocésaines. Leur rôle et toutes leurs fonctions doivent être officiellement reconnus pour ce qu'ils sont ;

- Une intégration plus forte des laïcs dans les célébrations comme signe visible et reconnu de l'importance du sacerdoce commun des baptisés dans la vie de l'Église.

Par ailleurs, ces contributions contiennent une autre indication précieuse. En révélant, en creux, un « ressenti », elles délivrent une information significative sur les effets produits par des orientations mises en place dans un certain nombre de diocèses sur de nombreux catholiques impliqués. Cela donne des pistes pour envisager des remèdes et une pastorale locale destinée au plus grand nombre.

La gouvernance, les femmes, les célébrations sont les trois items, non exclusifs les uns des autres, que les groupes ont mis en exergue. Ils les ont considérés de première importance pour une « synodalité missionnaire », non pas incantatoire mais concrète.

GOUVERNANCE

En l'état, l'Église catholique en France semble accorder peu de place au *sensus fidei* et à la coresponsabilité, moteurs d'une synodalité missionnaire.

Dans certains diocèses, on ne peut parler de « service » quand des manifestations de pouvoir prennent autant de place au niveau diocésain et paroissial, avec des arbitrages plus idéologiques qu'évangéliques et pastoraux.

Pour en sortir, les groupes CCBF font des propositions précises, issues de leurs expériences de terrain :

- Rendre obligatoires le conseil épiscopal (CIC c. 473 §4), le conseil pastoral diocésain (CIC c. 511, CCEU c. 272) et les conseils paroissiaux¹⁰ ;
- Clarifier les modalités de nomination des membres de ces conseils, déterminer la durée de l'ensemble des mandats, instituer une culture du « rendre compte » lors des assemblées paroissiales et diocésaines ;
- Honorer la diversité des sensibilités, notamment dans ces conseils, avec une attention particulière à la parité hommes-femmes ;
- Instaurer, selon les missions, des binômes (clerc-laïc) ou des trios (un clerc et deux laïcs homme et femme).

Quelques « Verbatim » issus des travaux des groupes CCBF

Actuellement, les organes institutionnels de cette Église ne sont pas la représentation fidèle du Peuple de Dieu. Le pouvoir est concentré dans les mains des clercs, et ainsi dans les mains du seul curé, au niveau paroissial. Cela est patent pour le Conseil pastoral et l'Équipe d'Animation Pastorale, qui ne sont pas des organes représentatifs. Un autre lieu de pouvoir monopolisé par les clercs : les prédications.

Au niveau des Églises locales et des ensembles d'Églises, la promotion de la synodalité missionnaire nécessite la mise en place et l'ajustement des consultations et des conseils où se retrouvent des

¹⁰ Se rapporter aussi à la première partie du document.

représentants d'associations de laïcs, de mouvements ecclésiaux et de nouvelles communautés afin de promouvoir des relations organiques entre ces réalités et la vie des Églises locales.

Nous demandons de rendre obligatoires le Conseil épiscopal (CIC c. 473 §4) et le Conseil pastoral diocésain ou éparchique (CIC c. 511, CCEU c. 272) et de rendre plus efficaces, également au niveau du droit, les organismes diocésains de coresponsabilité.

En nous appuyant sur la compréhension du Peuple de Dieu comme sujet actif de la mission d'évangélisation, il convient d'inscrire dans le Droit Canon le caractère obligatoire des Conseils pastoraux dans les communautés chrétiennes et dans les Églises locales.

En même temps, il faut renforcer les organismes de participation avec une présence adéquate d'hommes et de femmes laïcs, en leur confiant des fonctions de discernement en vue de décisions véritablement apostoliques.

Les organismes de participation sont le premier lieu où celui qui exerce une responsabilité doit pouvoir rendre compte. Tout en les encourageant dans leur engagement, nous les invitons à la pratique de rendre compte vis-à-vis de la communauté dont ils sont une expression.

Nécessité d'audits indépendant à tous les niveaux de la gouvernance.

L'évêque n'a pas tout à gérer.

Il faudrait revoir le Droit Canon.

Changer le mode de nomination des différents conseils de l'évêque.

Faut-il un contre-pouvoir ?

Les finances sont encore à améliorer. La consolidation des comptes a été faite.

Durée d'un mandat d'un évêque ? Le limiter à 6 ans ? Quel est le pouvoir des conférences épiscopales ?

Voir le modèle allemand.

La coresponsabilité prêtres-laïcs : demander à mettre en place dans les instances de décision un binôme cleric-laïc (ou un triumvirat avec deux laïcs femme et homme), en paroisse et dans les autres instances diocésaines.

Régénérer un conseil pastoral diocésain constitué de la diversité des baptisés du diocèse (jusqu'aux parvis ?). Il a existé et a été supprimé il y a une dizaine d'années car jugé inutile et inopérant par l'évêque de l'époque et non restauré par son successeur.

Nous sommes conscients que la participation et la responsabilité des laïcs ne vaut que si ces laïcs sont portés par la communauté donc choisis par elle et non désignés ou cooptés par le seul prêtre.

Les fidèles d'une paroisse devraient être consultés sur les sujets concernant la communauté et on devrait tenir compte de leur avis. L'autorité « de droit divin » d'un curé ne devra plus être acceptée.

Le Code de Droit Canonique devra être modifié pour changer les rapports d'autorité dans les paroisses.

Au moins une moitié des EAP devrait être élue par une assemblée paroissiale annuelle. L'autre moitié sera alors choisie selon les paroisses parmi les responsables de relais, de mouvements, services...

Actuellement la prégnance du modèle pyramidal empêche une bonne concertation horizontale entre équipes. Promouvoir et créer dans toutes les paroisses des équipes locales d'animation avec un responsable reconnu.

Autoriser et promouvoir les Célébrations dominicales de la Parole dans les lieux isolés quand l'eucharistie n'est pas possible.

Former dans chaque paroisse des personnes capables d'animer des célébrations dominicales de la Parole. Cela suppose que des laïcs hommes ou femmes seront aussi en mesure de commenter la parole. Pour éviter une dérive sectaire possible, être attentif à la communion de ces équipes locales d'animation : coordination, rencontres régulières... et ne pas oublier de faire tourner les mandats !

Que les instances paroissiales (comme les EAP) ou diocésaines ne soient plus consultatives mais décisionnaires => Que ce soit synodal à tous les niveaux.

Inscription de la responsabilité dans le droit de l'Église. Remettre en question / revisiter la notion d'obéissance.

Supprimer les cooptations. Recruter les bénévoles à plusieurs, leur donner la possibilité de développer leurs charismes dans des formations solides.

Missionner / répartir les tâches par binômes : qu'aucun service ne dépende d'une seule personne (fonctionnement déjà en pratique dans notre association : ça évite la prise de pouvoir et/ ou le dérapage individuels).

Créer de nouveaux « ministères » ou « services de communauté » en fonction des besoins et des charismes de chacun.

FEMMES

Cet item, transversal, met en évidence la question de la participation des laïcs sans discriminations genrées.

Un maître mot : la pleine intégration des femmes dans l'ensemble des instances ecclésiales de décision et dans les ministères qui leur sont ouverts, sans privilégier les religieuses et les vierges consacrées.

Une suggestion : pour signifier cette inclusion, pourquoi ne pas mettre en chantier une reformulation des articles du code de droit canon ?

Participation des femmes, avec une attention particulière à ces différents domaines :

- La prédication ;
- L'enseignement : pastorale, séminaires et universités inclus ;
- Le diaconat ;
- La mixité sans distinction dans le service de l'autel et celui de l'assemblée ;
- Les discriminations en matière d'emploi et de rémunération au sein des structures ecclésiales et des mouvements.

Quelques « Verbatim » issus des travaux des groupes CCBF

Citation d'Andreas Knapp, prêtre allemand, ancien directeur du séminaire à Fribourg (Allemagne), ouvrier à Leipzig en petit frère d'Évangile (Ch. de Foucauld) et actuellement Supérieur de cette Congrégation :

« Si une femme a mis au monde le Verbe,
pourquoi les femmes ne devraient-elles pas annoncer la parole de la chaire ?
Si une femme est louée pour son écoute
pourquoi les femmes ne devraient-elles pas enseigner ce qui est appris ?
Si une femme a embrassé les pieds de Jésus,
pourquoi les femmes ne devraient-elles pas embrasser l'autel ?
Si une femme a pu embaumer le corps du Christ,
pourquoi alors les femmes ne devraient-elles pas être habilitées au service de l'autel ?
Si la femme syro-phénicienne a pu changer le sens du mot pain,
pourquoi les femmes ne pourraient-elles pas prononcer la fraction du pain ?
Si une femme a pu offrir de la part de Jésus des cruches pleines de vin,
pourquoi des femmes ne pourraient-elles pas bénir le calice de vin ?
Si une femme a pu aller au-devant des disciples en tant qu'apôtre,

pourquoi alors les femmes ne seraient-elles pas appelées à prendre la suite des apôtres ? »

Intégrer les femmes ayant une expérience de vie familiale et de vie professionnelle, dans les instances de réflexion et de décision, et non pas essentiellement les religieuses ou les laïques consacrées. La connaissance par oui-dire ne peut remplacer l'expérience vécue.

Autoriser les prédications pendant la messe par des laïcs hommes et femmes-

Il est urgent de veiller à ce que les femmes puissent participer aux processus de prise de décision et assumer des rôles de responsabilité dans le domaine pastoral et le ministère. Le Saint-Père a augmenté considérablement le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité au sein de la Curie romaine. Il devrait en être de même à d'autres niveaux de la vie de l'Église. Le droit canonique doit être adapté en conséquence.

Il convient d'aborder et de résoudre les cas de discrimination en matière d'emploi et d'inégalité de rémunération au sein de l'Église, notamment les femmes consacrées qui sont trop souvent considérées comme une main-d'œuvre bon marché.

Accès au diaconat. Femmes enseignant dans les séminaires, juges dans les procès canoniques

Encourager la promotion de la femme. L'évêque devrait nommer une femme présidente du conseil pastoral diocésain. Dans l'Église primitive il y avait des femmes diaconesses : courant à soutenir et à encourager.

Diaconat féminin : c'est une réforme très attendue par la majorité du peuple de Dieu qui ne comprend pas que la moitié de l'humanité soit laissée à l'écart. Décider la réapparition du diaconat permanent féminin.

Servantes d'assemblées : une pseudo-ecclésiologie est en train de se mettre en place, très éloignée de la réflexion de Vatican II, qui veut que le chœur de l'Église soit la copie du Saint des Saints du Sanctuaire de Jérusalem interdit aux non-clercs et surtout aux femmes ! Statuer définitivement et officiellement sur cette séparation sexuée des rôles dans la liturgie avec l'abandon des « servantes d'assemblée » et la reconnaissance que les filles ont toutes les capacités pour être servantes d'autel comme cela se passe d'ailleurs dans de nombreuses paroisses.

LES CHRETIENS SE RASSEMBLENT... AVEC D'AUTRES

1. Célébrations eucharistiques

- Mettre l'accent sur l'assemblée qui célèbre ;
- Dissocier la présidence de la consécration ;
- Revaloriser le temps de la Parole. Favoriser la méditation de l'Évangile, et aussi son partage ;
- Élargir le « droit à l'homélie » (voir Canon 766) pour l'étendre aux laïcs formés, hommes et femmes ;
- Proposer des célébrations non eucharistiques inclusives pour répondre à des besoins locaux. Cela dépend de la mobilisation des laïcs et il est bon que ce soit encouragé par l'évêque.

Quelques « Verbatim », issus des travaux des groupes CCBF

Vu la centralité de ce don pour la vie des chrétiens, il nous semble urgent d'interroger le monopole des prêtres sur la présidence de la célébration de l'Eucharistie, don de Jésus-Christ.

Le fait que les homélies ne puissent être faites que par des clercs, prêtres ou diacres devient de plus en plus insupportable à une époque où de plus en plus de laïcs sont formés théologiquement et que de plus en

plus on assiste à des homélies très conservatrices pour ne pas dire plus, qui ne correspondent pas à la demande et ne nourrissent pas les assemblées.

Faire évoluer la Code de Droit Canonique sur le droit à l'homélie par des laïcs, ce que permet avec des restrictions le canon 766.

Des hommes et des femmes formées à cet effet.

La pasteure EPUF6 de Perros-Guirec invite tous ceux et celles qui croient que Jésus Christ est notre Sauveur et qui le souhaitent à venir communier pendant la célébration de la Sainte Cène. Dans l'EPUF, les Luthériens reconnaissent la présence réelle du Christ dans l'hostie pendant le culte. Demander à ce que l'intercommunion soit possible aussi dans l'Église catholique.

2- Des groupes divers et ouverts

Un constat : leur existence dépend essentiellement de la volonté et de la responsabilité des laïcs qui se chargent de les mettre en œuvre et de les animer ou de confier leur animation à d'autres (faire tourner les responsabilités).

Maitres mots : inclusion, diversité, fraternité. Intégration et prise en compte des personnes « sur le seuil ». Et cette question à repenser : quelle mission dans un monde où l'Église n'est plus prépondérante ?

On note un sens aigu du fait que l'Église n'est pas pour elle-même mais pour le monde.

La nécessité d'une multiplication de groupes, comme communautés fraternelles de proximité, cellules d'Église, dont les participants ont des liens à l'institution d'intensité variée et pour des modes de présence qui répondent à des besoins locaux.

Des propositions variées :

- Dans chaque paroisse, des groupes ressource identifiables, pour répondre aux demandes (accueil de jeunes, de personnes âgées, accueil pour les demandes diverses de baptême, funérailles etc.) ;
- Des « cafés-partages » réguliers, lieux d'échanges autour de la Parole, ouverts et faciles à rejoindre. Organisation de débats à partir des intérêts/besoins du terrain. Extension aux lycées notamment quand il n'y a plus d'aumônerie ;
- À la demande, des célébrations sans consécration dégagées d'un langage liturgique peu investi par les participants pour honorer et mettre en exergue la dimension spirituelle de chacun ;
- Retour des ADAP, notamment en zone rurale ;
- Une mise en exergue de ce lieu exemplaire de prise en charge par les laïcs : les funérailles, pratique qui ne demande qu'à être étendue à d'autres items.

Quelques « Verbatim » issus des travaux des groupes CCBF

Chaque baptisé devrait trouver dans son lieu de culte (sa paroisse) des ressources, sous la forme de groupes organisés, identifiables par tous, destinés à rejoindre pour leur mission les différentes périphéries : malades, personnes âgées, endeuillés, jeunes mariés, jeunes parents d'enfants baptisés... ces personnes, qui souvent ne font que passer dans l'Église, qu'il faut rencontrer, écouter, accompagner.

Constituer des petits groupes fraternels, à distance variée de l'Église-institution, plus ou moins à l'aise dans les célébrations paroissiales, mais en chemin dans leur désir de Dieu. Ces groupes permettraient

de pouvoir dire à plusieurs ses croyances et ses doutes, permettraient de célébrer ensemble la Parole de Dieu, libérés d'un langage liturgique trop pesant et d'un credo auquel il est difficile d'adhérer en vérité.

Favoriser la création de petites équipes ou communautés... ouvertes. Communautés de proximité, ce sont des cellules d'Église ouvertes, accueillantes. Elles réunissent des personnes quels que soient leurs parcours, leurs croyances, s'adressent à toute personne, prête à échanger, à chercher...

Organiser des débats qui partent des préoccupations des personnes : pour rejoindre les personnes éloignées de l'Église, partir de sujets qui les préoccupent et les concernent.

Exemples : débat sur les problèmes de l'hôpital, sur l'immigration, le monde rural. Voir les débats faits par ACO.

Au lycée où il n'y a plus aucune aumônerie, organiser un débat sur « les lycéens et le numérique » (sans cacher notre identité), et reconstruire à partir de là.

Le retour des ADAP. Qu'une juste (donc meilleure qu'aujourd'hui) part soit donnée à la parole : parole des écritures et parole de chacun, par rapport aux écritures.

Multiplier les petits groupes de partage autour de la Parole, comme le « Café partage » qui se réunit une fois par mois, 1h30, autour d'un texte. Ces petits groupes donnent de la couleur aux plus grandes communautés.

Comment passer d'une Église en mission dans un monde avec une certaine culture chrétienne, à celle s'adressant à un monde qui n'a plus aucun repère religieux ? Notre Foi repose sur un compagnonnage avec le Christ. C'est ce compagnonnage qu'il faut, avant tout et progressivement, faire découvrir aux personnes éloignées de l'Église ; les rites ne prennent leur sens qu'ensuite.

3- Formation

Partout le besoin s'en fait sentir.

Une formation permanente. Horizon : nourrir à la fois la coresponsabilité que donne le baptême en Église et développer les services de l'Église au monde.

Cette demande récurrente concerne plus particulièrement :

- les textes bibliques et leurs commentaires ;
- l'ecclésiologie ;
- le droit canon ;
- la liturgie.

Quelques « Verbatim » issus des travaux des groupes CCBF

Mise en place de formations pour les laïcs pour « oser exercer sa responsabilité de baptisés » et transformer les moutons en brebis responsables.

Formation des intervenants : prendre conscience du décalage entre le langage liturgique et celui de la société.

Revoir le langage employé, l'expliquer, préparer spécifiquement pour les personnes éloignées les célébrations où elles assistent : Rameaux, Noël, Pâques.

Expliquer et simplifier les gestes liturgiques.

Introduire les textes de la Bible lus.

Simplifier/adapter les différents rituels (funérailles, baptêmes...) et les parcours de préparation (catéchuménat, confirmation...).

Création d'un ministère élargi du lectorat : lecture et commentaire des textes bibliques. Le besoin se fait sentir d'une connaissance sur l'ecclésiologie, le droit canon (ce qui est permis aux laïcs), et la liturgie.